

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Guy **CHARMETANT**, Maire.

Date de convocation : jeudi 17 septembre 2026

Étaient présents : Guy **CHARMETANT**, Roland **MEINDER**, Nadège **BOZIO**, Jean- Marc **FOURNILLON**, Marlène **FLACELIERE**, Thierry **ALLAIX**, Patrick **MARONNAT**, Aurélie **DUVAL**, Sandra **MATHÉ**, Maud **SAROLLES**, Béatrice **GENTY**, Joan **LAUBIGNAT**.

Absent ayant donné pouvoir :

Étaient excusés : Christine **JALLET**, Carl **BLANDIN**.

Absent : Fabien **LLORENS**.

Secrétaire de séance : Maud **SAROLLES**.

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du vingt-sept août deux mille vingt-six est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Ordre du jour :

- Décision modificative N°2 budget commune
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Questions diverses

Objet : Décision modificative N°2 budget commune
Délibération 2026-45

Objet : Transfert pour travaux auberge

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	14 260,96	10222 (10) : FCTVA	5 314,80
231 (23) - 022026 : Immobilisations corpor	5 314,80	238 (041) : Avances commandes immo corp	14 260,96
	19 575,76		19 575,76
Total Dépenses		Total Recettes	19 575,76

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
Délibération 2026-46

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

École

Un rendez-vous pour l'avenir des écoles rurales est convenu le 8 octobre afin de discuter de la carte scolaire à court terme.

Explications concernant les taxes intercommunales pour les enfants scolarisés dans une autre commune.

Bien immobilier

Signature avec Allier Habitat le 13 octobre pour la vente de l'habitation située rue de l'Industrie.

L'état des lieux de sortie concernant le logement communal a été effectué ; des travaux sont à prévoir avant de pouvoir le remettre en location.

Auberge

Les travaux de l'Auberge avancent : le rez-de-chaussée est terminé ; côté cuisine, il manque le four.

Samedi 26 septembre, la vente de pain aura de nouveau lieu vers le bar, afin d'effectuer un rafraîchissement de peinture dans l'épicerie, ainsi que la réparation des volets. Cela sera réalisé avec les crédits des portes PMR prévus, mais qui ne peuvent pas être utilisées à cause de la porte de la montée d'escalier.

Concernant l'étage, il reste les lavabos à installer, ce qui sera fait une fois le sol terminé, et également les papiers peints, qui seront posés avant le 10 octobre.

La signature du bail a eu lieu pour le logement et la partie commerce.

Un appel aux bénévoles a été effectué pour aider à monter les chaises du restaurant.

Vente unique

Un rendez-vous avec Vente Unique a eu lieu afin de convenir de ce qu'il était possible de faire pour l'achat de l'ameublement des chambres de l'hôtel. La démarche pour le paiement est compliquée, car il n'est pas possible de payer par mandat administratif.

Jys Chrome

Les tests des puits aux alentours ne montrent pas de contamination. Les rapports finaux et d'usage sont en cours de rédaction pour le maître d'œuvre. Il reste à ce jour 35 000 € à payer concernant les travaux de Jys Chrome, afin de demander le solde de la subvention, d'un montant de 70 000 €. Il a été discuté de l'état du gazon et des arbres ; le gazon est acheté par la commune.

Lotissement

Le bornage manquant du lotissement Saint-Roch a été effectué. Deux terrains ont également été vendus.

Des aboiements répétitifs de chiens ont été signalés par plusieurs habitants.

Associations

Un résumé de la situation actuelle de l'association Sport Pour Tous a été donné. Une distribution de flyers, effectuée par les élus, va être réalisée.

Le ball-trap organisé par le Comité des Fêtes a connu un franc succès.

Communication

À la suite du dysfonctionnement du système de diffusion des SMS à la population, la commune a souscrit à un nouveau système : SMS Mairie. Le coût est de 19 € HT/mois, plus 0,05 € par SMS.

Le téléphone de la salle polyvalente n'était ni nécessaire ni obligatoire ; il sera retiré.

Personnels

Un agent communal est passé à 80 %.

Un agent communal a été engagé en CDD jusqu'au 25 septembre.

Un autre agent communal en CDD arrive en fin de contrat le 31 octobre 2025.

Un stagiaire accompagnera les agents communaux pendant une durée de 15 jours.

Autre

Élagage de la RD12 prévu demain matin.

La cérémonie du 11 novembre se déroulera avec les anciens combattants de l'ancien canton de Neuilly-le-Réal comme chaque année, avec une messe de 45 minutes environ, suivie de la visite du monument aux morts, et se terminant par un pot avec les enfants de l'école à l'Auberge.

Le PLUI est en cours de discussion avec Moulins Communauté.

Une réunion concernant le plan intercommunal de sauvegarde aura lieu le 12 octobre 2026 ; Sandra, élue, et Mélissa, secrétaire, y seront présentes.

Un élu a reçu une demande d'une connaissance pour l'installation d'un autre camion de pizza sur la commune ; le conseil municipal a émis un avis défavorable à cette demande.

De l'ambrosie est présente vers le lieu-dit la Montre.

Les lignes endommagées par le passage d'un poids lourd sur la RD12, vers les remparts, seront réparées pour le 2 octobre.

Fin de la séance à 20 h 59.

Le prochain conseil municipal sera le jeudi 29 octobre à 19 h 30.